



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Protectan Répulsif anti-chats

Date d'édition 08.09.2025
Date d'exécution 22.01.2025
Version 1.2 (fr,CH)
remplace la version de 16.01.2025 (1.1)

*** RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

*** 1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial du produit/désignation Protectan Répulsif anti-chats
Prod-Nr. 4005240158845
CPID 861595-72
Zul-Nr. CHZN 7017
Identifiant unique de formulation UFI: K4UD-8MQH-SF05-X1CC

Composant(s) déterminant la classification de danger

Jus d'ail traité thermiquement

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange

produit répulsif

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

W. Neudorff GmbH KG (CH)
An der Mühle 3
D-31860 Emmerthal
Téléphone +49 5155 624-0
Télécopie +49 5155 6010
E-mail msds@neudorff.de
Site web www.neudorff.ch

Producteur

Neogard AG
Industriestrasse 783
CH-5728 Gontenschwil
Téléphone +41 62 767 00 50
Télécopie +41 62 767 00 67
E-mail info@neogard.ch
Site web www.neogard.ch

Titulaire de l'autorisation

GNS Consult AG
Konstanzerstrasse 19
CH-8274 Tägerwilen

1.4 Numéro d'appel d'urgence

CH: Tox Info Suisse 145
info@toxinfo.ch

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) Procédure de classification
N° 1272/2008 [CLP]
Skin Sens. 1, H317

Consignes en cas de risques pour la santé

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Protectan Répulsif anti-chats

Date d'édition 08.09.2025
Date d'exécution 22.01.2025
Version 1.2 (fr, CH)
remplace la version de 16.01.2025 (1.1)

2.2 Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Composant(s) déterminant la classification de danger

Jus d'ail traité thermiquement

Pictogrammes des risques



GHS07

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection.

P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un médecin en cas de malaise.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P501 Contenu/emballage à jeter dans une déchèterie.

2.3 Autres dangers

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles

Aucun danger connu dans le cadre d'une utilisation conforme au mode d'emploi.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

* RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

* 3.2 Mélanges

Composants dangereux

Numéros CAS	Numéros CE	Numéro index	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE
			Jus d'ail traité thermiquement	≤ 2 pds %	Skin Sens. 1; H317	

Indications diverses

Ne contient que des matières principales inertes.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Protectan Répulsif anti-chats

Date d'édition 08.09.2025
Date d'exécution 22.01.2025
Version 1.2 (fr,CH)
remplace la version de 16.01.2025 (1.1)

Après contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.
En cas de rougeur persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Après contact avec les yeux, rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
En cas de port de lentilles de contact, les enlever.
En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir.
Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.
En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Aucun symptôme spécifique n'est connu à ce jour.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau en aérosol
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone (CO₂)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Ne pas inhaler les émanations de fumée.
En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Vêtement de protection.

Informations complémentaires

Eloigner le produit de la zone d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.
Assurer une aération suffisante.
Conserver à l'écart de la chaleur.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Protectan Répulsif anti-chats

Date d'édition 08.09.2025
Date d'exécution 22.01.2025
Version 1.2 (fr,CH)
remplace la version de 16.01.2025 (1.1)

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé).

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Éviter de:

Contact avec les yeux

Contact avec la peau

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Matières à éviter

Ne pas stocker ensemble avec:

Aliments pour humains et animaux

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Stockage: au frais et au sec.

Protéger du rayonnement direct du soleil.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible

8.2 Contrôle de l'exposition

Protection individuelle

Protection des mains

Gants de protection

Gants de protection en nitrile

Protection respiratoire

En cas de formation importante de poussière, porter un masque P2 contre les poussières fines.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Protectan Répulsif anti-chats

Date d'édition 08.09.2025
Date d'exécution 22.01.2025
Version 1.2 (fr,CH)
remplace la version de 16.01.2025 (1.1)

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

* 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

solide
Granulé

Couleur

gris

Odeur

Ail

Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:	non déterminé		
Point de fusion/point de congélation	non déterminé		
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé		
inflammabilité		EEC A.10	non inflammable
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé		
Point éclair	non déterminé		
Température d'auto-inflammabilité		EEC A 15	Pas autoinflammable
Température de décomposition	non déterminé		
pH	non déterminé		
Viscosité	non déterminé		
solubilité(s)	Solubilité dans l'eau		insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé		
Pression de vapeur	non déterminé		
Densité et densité relative	0.65- 0.75 (20°C)	EEC A 3	Masse volumique après tassement
Densité de vapeur relative	non déterminé		
caractéristiques des particules	non déterminé		

9.2 Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Propriétés explosives			Le produit ne présente aucun risque d'explosion.
Propriétés comburantes			Le produit ne pas comburant.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Protectan Répulsif anti-chats

Date d'édition 08.09.2025
Date d'exécution 22.01.2025
Version 1.2 (fr, CH)
remplace la version de 16.01.2025 (1.1)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir la rubrique 7).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 Conditions à éviter

Eviter des températures extrêmes.

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

Indications diverses

Pas de décomposition si utilisation et stockage comme indiqué.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Données d'animaux

	Dose efficace	Méthode, Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	non déterminé		
Toxicité dermique aiguë	non déterminé		
Toxicité inhalatrice aiguë	non déterminé		

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
non irritant. Espèce Lapin	OCDE 404	

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
non irritant. Espèce Lapin	OCDE 405	

Sensibilisation respiratoire

non déterminé

Sensibilisation cutanée



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Protectan Répulsif anti-chats

Date d'édition 08.09.2025
Date d'exécution 22.01.2025
Version 1.2 (fr, CH)
remplace la version de 16.01.2025 (1.1)

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Dose / Concentration	Méthode	Source, Remarque
Faible sensibilisation possible.	Espèce Souris	OCDE 429	

Mutagenicité sur les cellules germinales

non déterminé

Cancerogénité

non déterminé

Toxicité pour la reproduction

non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

non déterminé

Danger par aspiration

non déterminé

11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

	Dose efficace	Méthode, Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson	Jus d'ail traité thermiquement CL50: 11.65 mg/L Espèce Cyprinus carpio (Carpe) Durée du test 96 h	OCDE 203	
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	Jus d'ail traité thermiquement EC50 13.69 mg/L Espèce Daphnia magna (puce d'eau géante) Durée du test 48 h	OCDE 202	
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	Jus d'ail traité thermiquement ErC50: 19.22 mg/L Durée du test 72 h	OCDE 201	
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	non déterminé		



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Protectan Répulsif anti-chats

Date d'édition 08.09.2025
Date d'exécution 22.01.2025
Version 1.2 (fr,CH)
remplace la version de 16.01.2025 (1.1)

12.2 Persistance et dégradabilité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Biodégradation			La fraction organique de ce produit est biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

	Dose efficace	Méthode, Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien			Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7 Autres effets nocifs

Autres informations écotoxicologiques

Informations complémentaires

Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

* 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit	Désignation des déchets
200301	déchets municipaux en mélange

* Élimination appropriée / Produit

Peut être jeté dans la poubelle des ordures ménagères.

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	-	-	-
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Protectan Répulsif anti-chats

Date d'édition 08.09.2025
Date d'exécution 22.01.2025
Version 1.2 (fr,CH)
remplace la version de 16.01.2025 (1.1)

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	-	-	-

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

Modes de transport

Le produit n'est pas un produit dangereux.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

autres réglementations (UE)

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive] COV

Teneur en COV, prêt à l'emploi 0 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

* RUBRIQUE 16: Autres informations

*

Abréviations et acronymes

CLP: Classification, étiquetage et emballage
GHS: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
CAS: Chemical Abstracts Service
UFI: Unique Formula Identifier
EEA: Espace économique européen
ECHA: Agence européenne des produits chimiques
EC: Communauté européenne
EC50: concentration efficace 50%
AVV: Ordonnance de transfert de déchets (DE)
WGK: classe risque aquatique
VOC: Composés organiques volatils
EN: Norme européenne
ATE: Estimation de la toxicité aiguë
OECD: Organisation de Coopération et de Développement Économiques
LC50: Concentration létale médiane
EU: Union européenne
EWC: European Waste Catalogue
EEC: European Economic Community
EWC: european waste catalogue
Skin Sens. 1: Allergène cutané, Catégorie 1

Indications diverses

Lire le mode d'emploi!

Toutes les indications correspondent à l'état actuel de notre connaissance. Elles décrivent le produit en fonction des données des règlements de sécurité ; elles ne représentent pas d'assurance de qualité dans le sens d'une spécification technique.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Protectan Répulsif anti-chats

Date d'édition	08.09.2025
Date d'exécution	22.01.2025
Version	1.2 (fr,CH)
remplace la version de	16.01.2025 (1.1)

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Indications de changement

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente